

Vu le règlement du cimetière de la Commune de Thônex entré en vigueur le 30 novembre 2017, notamment l'article 77, le conseil administratif dans sa séance du 30 mars 2021 a adopté les tarifs suivants, qui entrent en vigueur le 1^{er} avril 2021.

CIMETIERE DE THÔNEX – TARIFS

Droit d'entrée

– Ayant droit (selon art. 9 du règlement du cimetière)	Gratuit
– Adulte	Fr. 800,-
– Enfant de moins de 13 ans	Fr. 250,-
– Restes	Fr. 400,-
– Tombe cinéraire (urne)	Fr. 450,-

Droit de fosse

– Ayant droit	Gratuit
– Personne décédée sur la commune	Fr. 300,-
– Adulte	Fr. 300,-
– Enfant de 3 à 13 ans	Fr. 100,-
– Enfant de moins de 3 ans	Fr. 75,-
– Enfouissement de restes	Fr. 100,-
– Enfouissement d'urne	Fr. 100,-

Columbarium :

– Ayant droit	Gratuit
– Non-ayant droit	Fr. 500,-
– Plaquette d'inscription	Fr. 300,-

Dépose d'urne(s) supplémentaire(s) dans une case du columbarium existante :

– Ayant droit	Gratuit
– Non-ayant droit (par année restante)	Fr. 25,-

Autorisation d'inhumation à la ligne avec versement de droits et frais anticipés

Les tarifs figurant sont applicables avec une majoration de 10% en cas d'autorisation d'inhumation délivrée avec versement de droits et frais anticipés.

Concession - réservation (40 ans)

– A la ligne	Fr. 1'500,-
– Ailleurs dans le cimetière	Fr. 1'800,-

Caveaux (99 ans)

– 1 place	Fr. 5'000,-
– Par inhumation supplémentaire (par année restante)	Fr. 50,-
– Taxe spéciale pour concessions le long d'un mur ou d'une haie (en plus du droit d'entrée ou de concession)	Fr. 500,-

Jardin du souvenir

–	Ayant droit	Gratuit
–	Non-ayant droit	Gratuit

Funérarium

–	Ayant droit	
–	– Par chambre et par nuit (max 3 nuits)	Gratuit
–	– Par chambre et par nuit suivante	Fr. 75,-
–	Non-ayant droit, par chambre et par nuit	Fr. 75,-

Renouvellement (20 ans)

–	A la ligne	Fr. 750,-
–	Ailleurs dans le cimetière	Fr. 900,-
–	Enfant	Fr. 250,-
–	Concession	Fr. 750,-
–	Tombe cinéraire	Fr. 300,-
–	Columbarium	Fr. 500,-

Exhumation

–	Avant le terme légal	Fr. 1'500,-
–	Après le terme légal	Fr. 500,-
–	Tombe cinéraire	Fr. 100,-
–	Urne au columbarium	Fr. 50,-

Redevances pour monument

–	Petits travaux divers	Fr. 10,-
–	Bordure avec plaquette 30 x 40 cm	Fr. 10,-
–	Bordure et monument	Fr. 25,-
–	Bordure et monument en roche, marbre, granit	Fr. 50,-
–	Bordure et monument pour urnes	Fr. 25,-
–	Construction d'un caveau 1 ou 2 places	Fr. 150,-
–	Construction d'un caveau 2 ou 3 places	Fr. 250,-
–	Retrait d'un monument	Fr. 50,-

Taxe pour les stands :

–	Taxe journalière selon la surface occupée	Fr. 10,- le m ²
---	---	----------------------------